



Section PARIS 14/6

Paris, le 25/04//2007

La responsabilité sociale des entreprises : un enjeu au présent

Avec **Pierre Tartakowsky**, journaliste, rédacteur en chef de la revue Hommes&Libertés, vice-président de la LDH, membre du bureau national de la LDH, membre fondateur d'Attac.

A l'heure de la mondialisation, des délocalisations, de la création de fonds d'investissement responsable, de plus en plus d'entreprises parlent de développement durable, de non discrimination,... On voit fleurir les chartes, codes, et autres engagements éthiques.

Effets d'annonce, ou prise de conscience réelle des entreprises ? Quelles sont leurs pratiques réelles ?

La Responsabilité Sociale des Entreprises vise à élargir la mesure de performance financière des entreprises à des critères de performance sociale et environnementale. Elle traduit une demande sociale plus complexe et forte des pays développés. Avant, on exigeait des entreprises l'emploi, les conditions de travail, les salaires. Aujourd'hui, on élargit cette demande à une exigence accrue de sécurité de la part de l'ensemble des partenaires de l'entreprise (fournisseurs, réseaux de vente, ...). L'opinion publique ne supporte plus que les coûts des négligences ne soient pas pris en charge par l'entreprise (ex. l'affaire Total / Erika).

Dans ce contexte, la RSE intéresse de plus en plus car elle touche aux enjeux interdépendants de la mondialisation et implique des acteurs à la puissance phénoménale (les multinationales). Son contenu n'est pas encore figé. L'Union Européenne a émis la définition suivante : « *la RSE est l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes* ». In fine, le débat actuel sur la RSE traduira le rapport de forces entre les différentes parties prenantes : dirigeants d'entreprises, pouvoirs publics, collectivités locales, associations et organisations syndicales, consommateurs ou usagers, gestionnaires de fonds financiers...

Les projets en cours à l'ONU sont peu contraignants (Global Compact), mais ont le point positif de donner un socle de légitimité aux Etats. A noter que les entreprises sont très sensibles à ce thème car elles en anticipent les impacts juridiques, concurrentiels. Certaines se sont déjà dotées d'outils (accords-cadres internationaux en France, chartes éthiques aux Etats-Unis,...). Ils incluent en général les droits contenus dans les conventions internationales (interdiction du travail des enfants, ...).

Il s'agit à présent de passer de la mise en œuvre de bonnes intentions à la production de normes, en :

- instituant la RSE par une définition concrète et juridique
- donnant aux acteurs sociaux un rôle dans l'élaboration des contenus
- contrôlant la mise en œuvre et instaurant des mesures de type répressive.

Dans le meilleur des cas, la RSE peut devenir un nouvel outil de négociation et dialogue social.

Dans la discussion qui a suivie, des réserves ont été émises sur le caractère auto normatif de la démarche actuelle, avec le risque d'aboutir sur des faux-semblants. Il ne faut pas accepter de la restreindre à une stratégie publicitaire. La RSE ne parle pas d'entreprise citoyenne ou éthique, mais d'entreprise responsable, ce qui renvoie à une posture militante. Il faut donc réussir à créer un débat public, de manière à créer une capacité à interpeller les entreprises et leur demander des comptes.